

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

ANNEXES SANITAIRES :

Ordures ménagères

- La collecte, le transport des ordures ménagères est de compétence de la communauté de communes Rhône-Sud.
- La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée une fois par semaine.
- La collecte des déchets recyclables est assurée en porte à porte une fois par semaine.
- Les ordures ménagères acheminées au quai de transfert situé à Bans sur la commune de Givors.
- Les ordures ménagères collectées représentent 107 tonnes par semaine pour la commune de Givors.
- Les déchets recyclables collectés représentent 16.6 tonnes par semaine pour la commune de Givors.